



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 10 juin 2020

La FCPE du Lycée Albert Camus a été informée que les enseignants des classes de Terminale du lycée (ainsi qu'à des enseignants d'autres lycées du département et de l'Académie de Versailles) ont été contraints d'attribuer à chaque élève une note dite de « potentiel », de « mérite », d'« implication » ou de « performance », alors qu'il a été demandé par l'administration que cela reste confidentiel et ne soit divulgué en-dehors des équipes pédagogiques.

Cette note, exigée de manière confidentielle, sans qu'aucune association de parents d'élèves n'en soit informée au préalable et appliquée sans information écrite, vise à remplacer, en principe exclusivement à la hausse, dans chaque matière la moyenne générale des moyennes des 2 premiers trimestres (déjà arrondi à l'unité supérieure).

Même si cette initiative a pour objectif d'avantager chaque élève de terminale pour l'obtention finale du Baccalauréat dans un contexte que nous reconnaissons tous comme exceptionnel, cette bienveillance apparente est une mesure qui intervient dans un cadre sortant totalement de la légalité et dénoncée également par des syndicats d'enseignants tel que le Snes-FSU et le Snalc.

En effet, outre le fait que cette note n'est absolument pas prévue par l'arrêté du 27 mai 2020 relatif à l'organisation du bac 2020, l'appréciation, par les enseignants, du « potentiel », du « mérite », de « l'implication » ou de la « performance » de leur élève ne repose sur aucun critère objectif et ne peut donc qu'être source d'inégalité.

Si la FCPE est attachée à la réussite des élèves et appelle à un Bac adapté à la scolarité inédite dans cette situation de crise sanitaire, elle ne peut admettre néanmoins qu'une mesure d'évaluation des élèves, non prévue par les dispositions légales et réglementaires, soit prise sur des bases subjectives et opaques.

Une appréciation sur l'élève à partir d'un profil réel en lien avec son vrai parcours de lycéen, incluse dans son livret scolaire, sur un bilan global de l'année comprenant par exemple les progrès effectués, l'attitude en classe, le comportement, l'intérêt pour la matière et la participation aurait permis de compléter favorablement, avec bienveillance et de manière plus explicite et équitable sur un postulat objectif qu'une note subjective.

De plus, sur recommandation du doyen des corps d'inspection, des chefs d'établissements, dont le nôtre, demandent de mettre des notes d'« implication » ou de « performance », prises en compte dans la note de contrôle continu ou **en remplacement de celle-ci**. Enfin, nous savons que des harmonisations locales, initiées par certains chefs d'établissements, conduisent à modifier les moyennes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres.

De telles pratiques, totalement illégales et ne résultant d'aucun texte, sont inacceptables en ce qu'elles créent une grave rupture d'égalité entre les élèves de l'Académie mais aussi avec les autres élèves de France et auraient pour conséquence de dénaturer encore davantage le diplôme du Baccalauréat.

Comme les syndicats d'enseignants, nous défendons les principes d'évaluations nationales et terminales conformes aux valeurs du Service public d'éducation que nous défendons. Le recours au contrôle continu est exceptionnel dans le contexte également exceptionnel que nous connaissons. Il nécessite une organisation adaptée pour tenter de rendre objective une pratique d'évaluation particulièrement inégalitaire.

**Nous exigeons que ces pratiques de « bricolage » soient immédiatement abandonnées et qu'une communication claire, par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Rectorat de l'Académie de Versailles et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, soit faite sur l'interdiction formelle d'une telle note, quel que soit le nom attribué.**

Le but est de garantir aux lycéens des classes de terminale du Lycée Albert Camus comme aux autres de notre académie, dans le contexte difficile qu'ils ont vécu cette année, que leur diplôme ne soit pas un diplôme au rabais du fait de pratiques locales plus que douteuses, mais bien le Baccalauréat qu'ils méritent.

Conseil local de la FCPE, Lycée Albert Camus – Bois-Colombes

Contact : 0674505820